



## Réunion générale

Nanterre, le 5 janvier 2012

### A la tribune :

#### Commission particulière du débat public

- Isabelle JARRY
- Jacques ARNOULD

#### Maîtrise d'ouvrage

- Régis THÉPOT, Directeur Général de l'EPTB Seine Grands Lacs
- Amélie ASTRUC, Chef du projet Aménagement de La Bassée

*(Nombre de participants : 25)*

*La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de Mme Isabelle JARRY, membre de la Commission Particulière du Débat Public.*

**Isabelle JARRY, membre de la Commission Particulière du Débat Public :** Tout d'abord, je vous présente mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année qui commence. Cette tradition permet de souhaiter un tas de bonnes choses, de santé, de bonheur, de bonnes surprises et tout ce que chacun souhaite dans son cœur.

Merci également d'être venus ce soir à cette réunion, qui est la septième réunion publique de ce débat, que nous appelons « Crue Seine Bassée ». D'ailleurs, nous sommes à la moitié de ce débat public.

Même si beaucoup d'entre vous savent pertinemment ce qu'est un débat public, il est toujours bon d'en rappeler la nature et les finalités. C'est un exercice assez récent, puisque le débat public a une petite quinzaine d'années d'existence. Cette procédure permet d'associer le public, aussi varié et large soit-il, à la conception d'équipements d'intérêt national, pour peu qu'ils dépassent un certain seuil financier (et c'est d'ailleurs le cas pour celui qui nous intéresse) et qu'ils aient également des impacts économiques, sociaux, environnementaux. A cet égard, le débat public permet d'associer tout le monde à la prise de décision.

A ce stade, nous sommes très en amont des projets. Ceux-ci n'ont pas encore été décidés, on ne sait pas s'ils seront réalisés ou non. Le débat sert à échanger des arguments, à donner des

avis, à poser des questions, et à modifier éventuellement le projet. C'est évidemment le maître d'ouvrage, qui est à mes côtés, qui porte le projet et qui répond à vos questions. Le rôle de la Commission consiste à faire l'intermédiaire.

Le maître d'ouvrage a saisi la Commission nationale du débat public qui a accepté de conduire un débat. Pour ce faire, elle a nommé une Commission particulière, dont je suis membre, à mes côtés Jacques Arnould. Elle est présidée par Patrick Legrand, parmi nous dans la salle, par ailleurs Vice-président de la Commission nationale du débat public, il connaît donc bien cette institution. Elle comprend également Gérard Riou, Chantal Sayaret et Paul Carriot qui nous accompagnent ce soir.

Les membres de la Commission ne sont pas des spécialistes, ni du sujet qui est en cause, et encore moins du projet dont nous aurons la présentation, ni des experts. Le rôle de la Commission consiste vraiment à provoquer, faciliter et organiser les échanges, établir le calendrier, identifier tous les acteurs potentiels, de les inciter à venir s'exprimer, de leur proposer différents moyens : rédaction de cahiers d'acteurs, utilisation du site Internet (questions posées, informations données : dossier du maître d'ouvrage, pièces annexes).

Je profite de l'arrivée de Monsieur le Maire pour le remercier de nous accueillir à Nanterre.

Avant de laisser Mme Astruc et M. Thépot vous présenter le dossier, ce projet vise à prévenir une inondation de l'Ile-de-France en cas de crue majeure de la Seine, raison pour laquelle nous sommes aussi loin du territoire où devrait s'installer cet ouvrage, s'il se réalise.

La plaine de La Bassée se trouve à environ 120 km d'ici, mais la Seine parcourt un vaste territoire. Si une crue majeure survenait, même si l'on parle toujours de celle de 1910, et il y a eu d'autres exemples de crues très importantes, de nombreuses communes seraient inondées en Seine-et-Marne, dans le Val-de-Marne, dans les Hauts-de-Seine, tout le long du bassin de la Seine. C'est pourquoi nous avons choisi, en accord avec le maître d'ouvrage, de faire largement sortir les réunions publiques du territoire précis de La Bassée qui ne concerne que quelques communes. Nous sommes donc allés à Corbeil-Essonnes, à Paris et nous venons à Nanterre, nous irons à Montereau. C'est aussi l'occasion de prendre la mesure territoriale de ce projet, assez sinon visionnaire du moins prospectif. On se projette dans un futur, dont on ne sait pas s'il se produira. C'était pour expliquer notre présence à Nanterre, même s'il est toujours un peu difficile, quand on habite Nanterre de se sentir concerné par des espaces endigués qui vont retenir 55 millions de mètres cubes d'eau dans la plaine de La Bassée.

Je voudrais préciser que parallèlement à ce débat « Crue Seine Bassée » se déroule un deuxième débat qui porte sur la mise à grand gabarit de la Seine entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine. C'est VNF (Voies navigables de France) qui portent ce projet. La Commission nationale, quand elle a été saisie par les deux maîtres d'ouvrage, a trouvé utile et nécessaire de lier ces deux débats, d'une part parce qu'ils portent sur un même territoire, les espaces endigués entre Marolles-sur-Seine et Bray-sur-Seine, la mise à grand gabarit entre Bray et Nogent-sur-Seine, des enjeux économiques et sociétaux assez voisins et complémentaires, des thématiques environnementales qui peuvent s'interférer, et une composante hydrologique et hydraulique évidente.

Ces débats sont conjoints dans la mesure où certaines réunions sont communes aux deux maîtres d'ouvrage, qui ont étroitement travaillé l'un avec l'autre. Il était important que des ponts soient établis, car souvent des questions portent sur l'un ou l'autre débat.

Pour évoquer le calendrier et la fréquentation du débat qui a démarré le 15 novembre, je vais laisser la parole à mon voisin pour donner un état des lieux.

**Jacques ARNOULD, Membre de la Commission Particulière du Débat Public :** Bonsoir, quelques chiffres apparaissent sur l'écran. Comme le disait Isabelle, nous sommes en plein milieu du débat, six réunions ont déjà eu lieu, dont trois thématiques sur les enjeux agricoles, les projets et usages du territoire, la gestion des inondations. Il reste encore sept réunions jusqu'à la clôture du débat le 17 février.

Environ 70 questions et avis ont pu être échangés sur notre site Internet, 170 questions et avis au cours des réunions publiques, 3 cahiers d'acteurs ont été rédigés, et un dernier est arrivé aujourd'hui. Donc, des participations d'institutions qui ont donné leur avis sur le sujet.

Au cours de ces débats, 8 000 dossiers du maître d'ouvrage ont été distribués, 45 000 boîtes aux lettres recensées pour annoncer le débat. Nous comptons jusqu'à présent 400 participants aux réunions publiques.

En relisant les synthèses de ces réunions, je me suis permis de tirer une vision quelque peu synthétique de ce débat. Toutes ces réunions ont été l'occasion de poser des questions, mais aussi d'élaborer des réponses. Au fur et à mesure des réunions, on sent bien que ces questions et ces réponses peuvent évoluer et se préciser.

Un grand nombre de questions ont porté sur le pourquoi et le comment de ce projet ? Si vous avez eu l'occasion de consulter le site, de lire les synthèses et les verbatim, des questions portent sur l'efficacité du projet, les impacts locaux que ce soit sur les habitats, sur les activités économiques, sur le tourisme, sur la valeur des terres. La qualité de l'eau est une question qui est très souvent revenue.

Egalement, une question importante portait sur le lien entre l'amont de La Bassée et l'aval du projet. Il existe donc une connexion territoriale.

De nombreuses questions ont concerné le coût du projet (coût d'investissement, coût de fonctionnement), le financement, les indemnités.

En permanence, on note les engagements de l'EPTB au cours ou après le débat.

Au-delà de ces questions précises vraiment liées au projet, des généralités ont été pointées et qui pourraient aussi être l'occasion d'autres débats : la place des cours d'eau dans la gestion des communes. C'est quelque chose de récurrent, qui fait l'objet de projets.

Quel est le lien entre les risques à gérer et les nuisances liées à cette gestion et cette maîtrise des risques ? Cette question touche tous les acteurs, aussi bien l'habitant de La Bassée que tel ou tel élu de nos communes.

Enfin, une question qui apparaît constamment : comment tenir compte du changement climatique dans la manière de prévoir un tel projet ? Que signifie le terme « développement durable » dans un tel projet et la difficulté de l'inclure ?

**Isabelle JARRY :** Il était très intéressant de se livrer à cet exercice.

Pourquoi le format des quatre mois, identique à tous les débats publics que conduit la Commission nationale ? Cela permet de faire évoluer le sujet, au fil des réunions ou des questionnements ou des échanges des différents publics qui assistent aux réunions. Le maître d'ouvrage évolue également dans ses réponses, dans son analyse même du projet. En cela, c'est un exercice de démocratie, d'intelligence collective. C'est donc une façon de réfléchir

ensemble sur un objet, dans un temps suffisamment long pour que les éléments s'installent et se développent.

Avant de laisser la parole au maître d'ouvrage, je voudrais vous indiquer que le débat sera clôturé le 17 février. La Commission particulière aura deux mois pour rendre son rapport. La Commission particulière ou nationale ne donne pas d'avis, ni de verdict, mais rendra compte de tout ce qu'elle a entendu le plus fidèlement possible. Il faudra qu'émerge de ce rapport et de ce bilan un paysage représentatif de tout ce qu'a laissé voir le débat.

Au terme de ces deux mois, le maître d'ouvrage aura trois mois pour déterminer, à la lecture de ce rapport, la conduite de son projet, s'il le poursuit et dans quelles conditions. Le principe du débat public est une sorte de contrat social qu'on introduit avec le public. Si l'on tient compte de ses avis, de ses demandes, de ses exigences, de ses réflexions, le projet de l'EPTB Seine Grands Lacs doit être modifié. L'engagement pris par le maître d'ouvrage quand il se lance dans un débat public consiste à ce que son projet se construise avec l'avis du public.

Ensuite, le public au sens large (associations, élus, citoyens) sera le garant de cet exercice que nous aurons conduit tous ensemble et la manière dont le maître d'ouvrage aura répondu à ses attentes. Je dois d'ailleurs le remercier pour les efforts incessants de patience, de pédagogie et d'honnêteté dont ils ont fait preuve jusqu'à présent, et cela me donne donc l'occasion de leur laisser la parole pour vous présenter le projet, et ensuite nous passerons au temps d'échanges avec la salle.

**Régis THÉPOT, Directeur Général de l'EPTB Seine Grands Lacs** : Merci Madame la Présidente de ces propos élogieux. Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur le Maire de Nanterre de sa présence.

**Patrick JARRY, Maire de Nanterre** : Je suis heureux de vous accueillir. La Ville de Nanterre se trouve forcément concernée par les inondations. Elle a encore en mémoire les inondations sur son territoire. Nous sommes satisfaits que vous ayez choisi Nanterre pour tenir une réunion de votre débat.

**Régis THÉPOT** : Merci Monsieur le Maire, ainsi que deux Vice-présidents de l'Institution interdépartementales des barrages réservoirs du bassin de la Seine (EPTB Seine Grands Lacs), François Kosciusko-Morizet et Denis Larghero, et vous prie d'excuser vivement l'absence de Pascal Popelin, Président de l'Institution qui a assisté à certaines réunions et qui a prévu d'assister à d'autres réunions d'ici la clôture du débat.

Je crois que vous souhaitez laisser le maximum de temps au débat. Nous avons prévu une courte présentation avec les représentants à la tribune de l'Institution et éventuellement avec l'appui des personnes que je vais présenter dans la salle. Ce sera une présentation synthétique du dossier du maître d'ouvrage que vous pourrez prendre à l'entrée de la salle, et nous pourrons apporter les précisions que vous estimez nécessaires.

J'ai déjà eu l'occasion de dire devant le Conseil d'administration de l'Institution que nous sommes prudents, que nous devons être honnêtes et le plus précis possible dans nos réponses, puisqu'il y a un verbatim de nos propos. Ce n'est pas un engagement formel du maître d'ouvrage, mais ce sont des pistes vers des engagements futurs du maître d'ouvrage lorsqu'il aura à prendre connaissance de votre rapport et décider s'il continue ou non ce projet, et dans l'affirmatif, s'il apporte quelques améliorations ou recueille quelques préconisations qui auraient pu surgir pendant le débat.

A la tribune, Amélie Astruc chargée du projet et moi-même Régis Thépot Directeur général des services qui feront cette présentation. Dans la salle, Claudine Jost, qui nous a rejoints depuis quelques jours de son congé maternité, Directrice du projet avec Amélie, pourra répondre à d'éventuelles questions, Stéphane Demerliac, membre du Pôle hydrologie sous la responsabilité de Claudine et d'Amélie, qui a aussi l'histoire présente de l'hydrologie du bassin, car c'est le plus ancien représentant de l'Institution sur ces thématiques, et Cécile Arnaud qui représente le groupement Egis, chargé de la conduite d'opération du projet pour le compte de l'Institution.

Nous allons donc maintenant passer à la présentation en binôme avec Amélie.

### *Qu'est-ce que l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs ?*

C'est aujourd'hui encore officiellement l'institution interdépartementale des barrages réservoirs du bassin de la Seine. Même si cette appellation semble barbare, elle est explicite au plan statutaire. Donc, le maître d'ouvrage, porteur du projet, est une institution interdépartementale composée de quatre départements, issus de l'ancien département de la Seine : les Hauts-de-Seine, Paris, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Comme toute institution interdépartementale dans notre pays, les décisions sont prises par un conseil d'administration, composé d'élus représentant ces quatre départements. Paris en tant que département délègue 12 élus au conseil d'administration, chacun des trois autres départements délègue 4 élus. Nous avons d'ailleurs la chance d'avoir deux élus du département des Hauts-de-Seine ce soir dans la salle. Pascal Popelin est le Président du Conseil d'administration.

Un point important est à noter, que l'on a eu d'ailleurs l'occasion de commencer à expliciter pendant le débat, porte sur le périmètre rouge de cette carte. Il est d'ailleurs inscrit à l'intérieur d'un territoire plus vaste en vert. En fait, ce périmètre sur lequel cette institution, qui est maintenant une vieille dame car elle a été créée il y a plus de 40 ans, a été reconnu récemment, il y a un an, comme établissement public territorial de bassin.

Je voulais juste souligner que c'est une notion nouvelle qui a été introduite par la loi Bachelot de juillet 2003 visant à favoriser, à l'échelle d'un bassin ou d'un sous bassin hydrographique, la gestion équilibrée de la ressource en eau, incluant la gestion des inondations, et ce en assurant une visibilité et une reconnaissance institutionnelle des maîtrises d'ouvrage portées par les collectivités territoriales. On peut dire que c'est l'expression d'une volonté politique à l'intérieur d'un périmètre hydrographique : bassin ou sous bassin. Dans ce cadre, l'institution s'est engagée à évoluer. Un certain nombre de questions ont été posées lors du débat, je pense notamment à une conclusion qui avait été faite par le président Legrand : comment insérer le projet de La Bassée dans une politique plus vaste ? En tant qu'EPTB, nous avons clairement aujourd'hui une compétence définie par la loi dite Grenelle II, visant à assurer la coordination et à faciliter les actions des collectivités territoriales, en vue de réduire la vulnérabilité aux inondations. C'est aussi un point sur lequel nous pourrions revenir par la suite.

### *Que fait cette institution ?*

Elle a pour mission première et fondamentale d'exploiter quatre lacs réservoirs, qui ont été construits au fil des ans. Le plus ancien étant le barrage de Pannecière, dont la construction a été commencée avant la deuxième guerre mondiale et qui a été mis en service il y a 60 ans. Le plus récent étant le lac réservoir Aube qui a été mis en service il y a 20 ans. L'institution en est propriétaire et assume les charges d'exploitation, ce qui pose d'ailleurs un certain nombre

de difficultés actuellement sur le financement de cette institution et qui nous conduits à prévoir des mesures permettant de compléter ces financements, notamment par la mise en place d'une redevance pour services rendus pour le volet soutien d'étiage.

Dans ses missions statutaires, l'institution peut porter de nouveaux ouvrages visant à assurer une double fonction de soutien d'étiage et d'écêtement des crues, ce qui est la fonction de ces quatre lacs réservoirs, et le projet de La Bassée s'inscrit complètement dans ses missions puisqu'il a une vocation prioritaire d'écêtement des crues, avec un deuxième objectif qu'Amélie vous présentera : participer à la restauration écologique du site de La Bassée.

Il n'y aurait pas eu clairement de projet de La Bassée et de débat public sur ces questions, si l'on n'était pas dans un contexte de risques naturels majeurs. On l'a déjà dit à plusieurs reprises, et certains nous accusent d'exagérer ce risque ; on s'inscrit totalement en faux contre cela, ce risque n'est pas exagéré : le risque d'inondations catastrophiques en région Ile-de-France est le risque majeur de notre pays en France métropolitaine. Si une crue avec des niveaux comparables à ceux de 1910, voire au-delà, survenait, on aurait une catastrophe économique sans précédent dans les années récentes. Regardez ce qui s'est passé récemment à Bangkok, on est bien au-delà d'un impact hydraulique, mais clairement sur un impact à caractère économique. De plus, avec l'évolution de la société actuelle, on est sur un événement qui aurait des répercussions bien entendu régionales, mais nationales et aussi internationales.

Cet histogramme montre que des événements extrêmes, type de 1910, heureusement ne se produisent pas trop souvent, mais se sont produits dans le passé au-delà du XXe siècle. On a connu aussi des événements majeurs assez récemment. Je m'étais procuré un numéro de « Paris match » au Marché aux Puces sur la crue de 1955. Il a de la valeur pour les habitants de la région Ile-de-France. Je suis prêt à le faire circuler, il montre une vue de la rue des anciens combattants à Courbevoie, une vue de Boulogne-Billancourt, ce qui donne une bonne idée de ce qui pourrait se passer, même avec une crue type 1955, que l'on a une bonne chance avant notre mort de revoir. Donc, on verra des événements majeurs en région Ile-de-France bien avant la reconduction d'un événement type 1910 qui malheureusement lui aussi pourrait se produire.

Pour la petite histoire aussi, sachez qu'en ce moment, il y a beaucoup d'eau sur le bassin, les lacs réservoirs ont un effet très positif sur l'amont. On estime ce week-end que l'on risque d'avoir une crue dans le secteur de Troyes. Cela revient régulièrement. On pense que le lac réservoir Seine devrait permettre d'éviter des dommages sur l'agglomération troyenne. C'est pour vous montrer que l'on n'est pas dans le discours, mais dans la pratique. Ces lacs réservoirs conçus par les anciens jouent très bien leur rôle, mais on considère qu'ils sont insuffisants pour assurer une protection optimale par rapport à des événements extrêmes qui peuvent se reproduire, et on peut très bien le démontrer.

Pour continuer à illustrer ce point plus précisément, quelques chiffres, avec un commentaire également que l'on fait régulièrement. J'ai souvent entendu l'ancien directeur du CEPRI, Nicolas Camphuis le dire à juste titre ; il ne souhaitait pas que l'on montre la carte de gauche. C'est la zone inondée pour une crue de 1910.

C'est assez trompeur, car on a le sentiment en voyant cette carte que si l'on n'est pas dans la zone bleue, on est tranquille. En fait, c'est faux. On doit faire face aujourd'hui en tant que techniciens, et je ne parle pas des politiques qui peuvent être dans la salle en particulier, à une double incrédulité. Les habitants ne croient pas que ce phénomène hydraulique peut se reproduire, car ils imaginent que depuis on a fait beaucoup de choses aussi bien en amont

avec des protections locales et aménagements locaux. Ils croient encore moins qu'ils peuvent être touchés alors qu'ils ne sont pas dans la zone inondable. En fait, l'impact économique que j'évoquais est essentiellement un impact indirect. On observe des effets dominos, des effets sur les réseaux. Nos sociétés sont extrêmement dépendantes des nouvelles technologies d'information et de communication, l'électricité, etc. Les réseaux électriques ou de communication ne sont pas conçus et exploités uniquement en fonction de ces contraintes d'inondabilité.

Le chiffre mentionné sur le transparent est très parlant. Dans le cas d'une crue comparable à celle de 1910, deux millions d'habitants peuvent se retrouver en zone de fragilité électrique. C'est très important sur l'agglomération francilienne.

Les lignes de métro représentent 140 km, et celles-ci seraient également impactées par une inondation de ce type. On ne va pas insister sur les milliards d'euros. Tout cela nous passe au-dessus de la tête en fonction de tous les chiffres que l'on peut entendre sur la crise financière. Au-delà de ces chiffres, on est bien sur des préjudices humains, sur des préjudices économiques, sur des préjudices matériels.

#### *Difficultés de faire passer les bons messages par rapport à ce qui pourrait se passer*

On a une bonne idée des dommages que l'on pourrait avoir par inondation superficielle ; par contre, c'est beaucoup plus difficile d'arriver à estimer les dommages indirects, notamment par la perturbation des réseaux. Paris et l'agglomération parisienne sont un véritable gruyère. Si l'eau atteint des niveaux importants – il faut imaginer la Seine avec un niveau supérieur à 6 m de son niveau actuel – on rencontrera des phénomènes de porosité, de rupture. Il suffit qu'un réseau se rompe et vienne déverser de l'eau dans un réseau, cela génère des effets en chaîne. C'est difficile à évaluer. On a eu d'ailleurs des questions sur ce sujet, notamment de M. Olivier Jacque qui a attiré notre attention. C'est du domaine de la recherche, on n'est pas dans quelque chose de crédible en termes d'études, compte tenu de toutes les incertitudes qui vont se cumuler par rapport à ce type de phénomènes. Ces dommages indirects sur le réseau sont des éléments majeurs dans l'appréciation du risque collectif de ce type d'événements.

#### *Territoire des Hauts-de-Seine*

Des spécialistes dans la salle pourront éventuellement nous interpellier sur certains chiffres. Si l'on zoome sur le territoire des Hauts-de-Seine, pour une crue de même niveau que celle de 1910, 20% du territoire se trouve en zone inondable, 18 communes seraient également touchées, soit 300 000 personnes, 16 000 établissements impactés, 2 500 commerces, 32 zones d'activité. Voyez ce que cela peut représenter pour ce département.

Cet ouvrage de La Bassée, ce que l'on a évoqué lors de plusieurs réunions et soulevé à juste titre, ne correspond pas à l'alpha et l'oméga d'une protection de l'agglomération parisienne contre ce type de risques, mais c'est un élément dans une politique globale.

Notre pays, en tant que membre de l'Union européenne, doit mettre en œuvre la Directive européenne inondation. A ce titre, d'ici 2015, nous devons définir des plans de gestion du risque inondation, notamment avec un certain nombre de mesures sur les territoires dits à risque inondation. Cette démarche est placée sous la responsabilité de l'État et notamment du Préfet de bassin, en l'occurrence du Préfet de région Ile-de-France, il est clair que la région Ile-de-France sera considérée comme un territoire à risque inondation. Cela veut dire que d'ici 2015, il faudra définir toute une série de mesures permettant non plus de se protéger contre le risque, puisqu'il y a aussi une évolution générale de l'approche par rapport à ce type de risque, mais de gérer le risque. Il convient par rapport à des événements extrêmes ou plus

fréquents que l'on puisse prévoir les mesures permettant de limiter les dommages prévisibles.

Un point important à noter, dans cette approche européenne, une crue centennale n'est plus considérée comme un événement extrême. Pour vous donner un ordre de grandeur de l'approche de l'Europe et l'approche à laquelle il faudra se soumettre, il faudra imaginer dans ce dispositif de gestion d'inondation sur la région Ile-de-France ce qui pourrait se passer si l'on avait des événements supérieurs. Il faudra bien entendu mettre en face les mesures par rapport au coût et à la faisabilité opérationnelle sur les territoires.

Pour donner un seul exemple, qu'on a également cité, nos amis Néerlandais actuellement se protègent contre des crues au-delà de la crue décennale. Ils considèrent que compte tenu de l'impact du changement climatique prévisible, c'est sans doute insuffisant. Actuellement, sur la Loire que je connais bien, et sur la Seine que je connais un peu moins bien, sur un événement d'occurrence cinquantennale, on aura déjà des dommages extrêmement importants à subir. De plus, on risque sans doute d'avoir des événements importants, qui ne sont pas des événements locaux, puisqu'on parle d'inondations à caractère fluvial qui couvriront plusieurs bassins, avec un préjudice cumulé pour notre pays.

Pour terminer sur cet élément, il est clair que le projet de La Bassée doit s'inscrire dans une politique générale. Nous avons eu aussi l'occasion de dire à plusieurs reprises, pour le maître d'ouvrage, et je parle sous contrôle des deux Vice-présidents de l'Institution, l'un des enjeux de ce débat public est de savoir si, à l'issue de ce débat public, il continue ou pas son projet. S'il souhaite continuer, l'État va-t-il considérer que ce projet est digne d'être inscrit dans les prochaines programmations financières : contrat de projet, contrat de plan ? Et sans doute être inscrit dans une prochaine génération de plans dits de grands fleuves.

Notre pays a mis en place un certain nombre de plans de grands fleuves : plan Loire, Plan Rhône. Un plan Seine et un plan Garonne sont quelque peu en retrait par rapport aux grands plans de fleuves. On attend de ce débat s'il conviendra d'inscrire ce projet ou pas dans ce dispositif avec bien entendu d'autres mesures, comme la réduction de la vulnérabilité. Un point fait consensus, et ce débat public y participe, à savoir l'information et la sensibilisation des populations. C'est aussi un message très fort. Ce n'est pas uniquement aux pouvoirs publics d'assurer cette gestion, mais aussi à chacun, chaque particulier, chaque acteur économique de prendre ses mesures permettant de réduire le risque. Face à l'échelle de ce type d'événements et ce type de risques, le fait d'avoir une action collective est absolument indispensable si l'on veut réduire les dommages prévisibles.

Dernier élément de présentation avant de passer la parole à Amélie, il faut bien relever le contexte dit de la restauration des zones humides dans notre pays. Là aussi, la France a signé un certain nombre d'engagements internationaux : convention de Ramsar, des engagements européens dans le schéma Natura 2000. En particulier, l'État français s'est engagé à mettre en place un certain nombre de mesures permettant de préserver et de restaurer les zones humides, dont fait partie la vallée de la Bassée. Pourquoi ces engagements ? Pas uniquement par idéologie ou par volonté de faire de « l'environnement », mais aussi parce que ces zones humides participent à une bonne gestion de l'eau. On sait très bien qu'une zone humide préservée peut permettre de participer à la gestion des inondations, à la gestion des étiages et également à la gestion de la qualité de l'eau.

Le projet de La Bassée s'inscrit aussi dans le premier contexte de risques majeurs et dans le deuxième contexte de restauration des zones humides avec la vallée de La Bassée, qui est une vallée de qualité remarquable et stratégique à l'échelle du bassin de la Seine.

**Amélie ASTRUC, Chef du projet Aménagement de La Bassée** : Bonjour à tous. Comme il a été dit précédemment dans la présentation, le dispositif de protection et de lutte contre les inondations existant sur le bassin de la Seine est efficace en l'état, mais il reste insuffisant. Si les crues de la Marne, de la Seine et de l'Aube, sont bien amorties par l'effet des lacs réservoirs existants, la situation est différente pour la rivière Yonne, dont les crues connaissent un régime différent des autres cours d'eau, un régime qui est dit torrentiel avec des crues rapides et violentes. Cette rivière n'est que très partiellement maîtrisée par le lac réservoir de Pannecière, situé très en amont sur le bassin. Il a donc été décidé d'agir en priorité sur la rivière Yonne. Après avoir étudié diverses alternatives, comme la création d'un ensemble de trois barrages de grande hauteur sur le bassin de l'Yonne, ou encore la réalisation de 60 à 80 sites de ralentissement dynamique sur le bassin, notre choix s'est porté en priorité sur l'aménagement de La Bassée qui représente une réelle opportunité géographique pour réaliser un projet de lutte contre les inondations, et qui présentait le meilleur compromis entre efficacité hydraulique, contrainte environnementale et contrainte d'insertion locale. Il s'agit donc d'une solution prioritaire qui présente un double objectif, à la fois réduire l'impact des crues majeures en région Ile-de-France, mais également participer à la restauration de la zone humide exceptionnelle de La Bassée.

*Premier objectif de notre projet : Diminuer de manière significative l'impact d'une inondation majeure en l'Ile-de-France.*

Cet ouvrage serait sollicité uniquement pour les crues pouvant générer des dommages significatifs à Montereau-Fault-Yonne et en aval, c'est-à-dire tous les cinq à six ans en moyenne. Cette fréquence ayant été estimée par l'étude des 20 crues historiques du XXe siècle, au cours duquel le projet d'aménagement de La Bassée aurait pu être utilisé 18 fois.

#### *Principe de fonctionnement*

Lors du passage de la pointe de crue de l'Yonne à Montereau-Fault-Yonne, la Seine serait littéralement ralentie avec une partie de son débit prélevé et stocké dans 10 espaces endigués de stockage situés dans le lit majeur de la Seine. Afin de pouvoir pomper et avoir une action efficace et optimale sur la pointe de crue, un modèle de prévision des crues, à un horizon de quatre jours, serait développé pour pouvoir caler le pompage, son moment de démarrage et son débit en fonction de la pointe de crue prévue.

Le bénéfice hydraulique attendu de l'ouvrage consisterait en un abaissement du niveau de la Seine de l'ordre de 20 à 50 cm, suivant les villes et suivant le type de crues observées. Qui dit bénéfice hydraulique dit également bénéfice socioéconomique. Ainsi, le montant des dommages pour une crue de type 1910 serait abaissé de 6 milliards d'euros à un montant de 4,3 milliards d'euros, soit une économie de près de 1,5 milliard d'euros, soit une économie de 30%. Cet ordre de grandeur serait le même que pour une crue de type 1955 ou une crue de type 1982.

La population affectée par des inondations serait, elle aussi, réduite dans des proportions allant de 25 à 40%. Le coût moyen des dommages évités, si on l'annualise sur une durée assez longue, a été estimé à 70 millions d'euros par an, d'après nos analyses socioéconomiques.

Comme nous sommes sur le territoire des Hauts-de-Seine, et notamment ce soir à Nanterre, nous avons fait un zoom sur l'impact du projet dans le département des Hauts-de-Seine. En termes de dommages évités, on passerait de 1,2 milliard d'euros à 850 millions d'euros, soit une diminution assez significative de l'ordre de 30%. On enregistre des diminutions importantes aussi sur les crues de type 1982, 1955 à la fois sur les dommages économiques,

les surfaces touchées, et la population impactée.

Avant de vous présenter le deuxième objectif de notre projet d'aménagement de La Bassée, je vais vous dire quelques mots sur ce territoire de La Bassée. Régis Thépot en a parlé précédemment dans la présentation, il s'agit d'un territoire multifonctionnel. Ce territoire de La Bassée, qui est situé entre la confluence de la Seine et de l'Aube, et la confluence de la Seine et de l'Yonne, est un territoire riche et multifonctionnel. Il s'agit de la première zone humide d'importance en Ile-de-France, mais il s'agit également du premier site d'extraction de matériaux alluvionnaires, matériaux utiles à la réalisation du BTP. C'est également une plaine agricole, un espace de nature et de loisirs, un espace d'importance archéologique. Voici donc les nombreux usages qui coexistent et qui cohabitent sur ce territoire. Cependant, la vallée de La Bassée, plus précisément à l'aval de Bray-sur-Seine, a été profondément modifiée non seulement à cause des aménagements réalisés sur le bassin de la Seine, mais également du fait de la modification des usages, qui ont été progressivement effectués sur ce territoire au cours des dernières décennies. L'extraction de granulats a particulièrement modifié le territoire.

Le bénéfice écologique, deuxième objectif du projet d'aménagement de La Bassée, consisterait à restaurer la zone humide exceptionnelle de La Bassée, en réalisant sur les secteurs présentant des potentiels de restauration élevés, des inondations écologiques qui pourraient rendre à La Bassée son caractère de zone humide. Ces inondations seraient menées de manière artificielle certes, ce seraient des inondations annuelles, régulières et maîtrisées sur des durées allant de 15 jours pour certains sites, à un à deux mois pour les noues et les points bas, et qui pourraient favoriser le retour d'espèces caractéristiques des zones humides, comme les oiseaux d'eau, ou encore la vie faunistique et les espèces de prairies humides et de boisements alluviaux. Ils permettraient également le développement d'activités associées.

#### *Descriptif technique de l'aménagement*

Cet aménagement serait constitué de 10 espaces endigués, qui seraient délimités par 58 km de talus-digues de faible hauteur, de l'ordre de 70 cm jusqu'à 4,70 m maximum. La surface de stockage ainsi constituée serait de 2 300 ha pour un volume maximal de stockage de 55 millions de mètres cubes. Le territoire de La Bassée n'étant plus inondable gravitairement, naturellement, ces espaces endigués seraient remplis par pompage, moyennant un débit maximal de 230 m<sup>3</sup>/s. Une fois l'événement de crue passée, ces espaces seraient progressivement vidangés.

L'animation sur cette diapositive va vous permettre de mieux visualiser. En période de crue de l'Yonne, le débit serait progressivement pompé dans la Seine et les espaces endigués seraient progressivement remplis sur des durées de deux à trois jours pendant le passage de la pointe de crue de l'Yonne, cette eau serait conservée, puis une fois le pic de crue passé, les eaux seraient progressivement restituées à la Seine, afin de ne surtout pas créer, ou aggraver, les situations d'inondations locales.

Une fois ces espaces entièrement vidangés, les surfaces seraient nettoyées et remises en état, et les usages pourraient continuer à l'intérieur de ces espaces.

#### *Intégration au territoire de ces espaces endigués*

Ce projet de tracé de digues a été concerté avec les acteurs locaux du territoire de La Bassée sur toute la période 2001-2004. Ainsi, l'intégration paysagère des digues a pu être pensée comme étant optimale et soignée avec notamment un revêtement végétalisé des digues,

permettant une bonne intégration paysagère des digues de faible hauteur, qui s'intégreraient bien au paysage.

A droite de la diapositive figure un exemple d'état actuel sur une partie du territoire de La Bassée, puis l'état projeté avec la réalisation d'une digue de faible hauteur sur laquelle viendrait se positionner un chemin de circulation douce, type chemin piétonnier ou piste cyclable. Une fois l'ouvrage en fonctionnement, on a la formation d'un plan d'eau temporaire qui serait ensuite vidangé en période de crue.

Le tracé des digues, que nous présentons aujourd'hui au débat public, a été optimisé en fonction des attentes et des contraintes locales, mais également des richesses environnementales du site. Il sera bien évidemment encore approfondi et modifié pendant le débat public à l'issue des concertations futures.

Ce projet a également été pensé comme étant compatible avec les usages existants et leur développement, notamment les activités d'extraction de matériaux alluvionnaires ou encore l'agriculture ou les activités de chasse, pêche et de loisirs.

Cette compatibilité avec les usages serait réalisée moyennant certaines adaptations d'équipements vulnérables, mais également moyennant la mise en place de mesures de compensation financière lors du fonctionnement de l'ouvrage, qui sont dénommées servitudes de sur inondations.

La mise en place d'un réseau de circulation douce en crête de digues se ferait sur un linéaire d'environ 50 km.

#### *Travaux et planning du projet*

Si ce projet se réalisait, nous souhaitons le chantier à l'écoute des riverains, propre et respectueux de l'environnement, mais également aussi peu consommateur en énergie que possible.

Le planning quant à lui serait le suivant : si la décision du maître d'ouvrage mi-2012 serait de poursuivre le projet, les études de faisabilité, les études détaillées et d'avant-projet seraient réalisées sur la période 2012-2013. Les autorisations administratives et l'enquête publique auraient lieu sur la période 2014-2015, pour un démarrage des travaux fin 2015 début 2016, pour une durée minimale de cinq ans.

#### *Coût prévisionnel du projet*

Les études concernant le projet d'aménagement de La Bassée ont été financées depuis 2000 par nos partenaires financiers, à savoir l'État, la région Ile-de-France, l'Agence de l'eau Seine Normandie, mais également l'Europe.

C'est un projet qui est aujourd'hui estimé à une valeur de 495 millions d'euros hors taxes et son coût de fonctionnement moyen annuel a été estimé à 4,5 millions d'euros, sans prendre en compte l'amortissement des matériels (digues, ouvrages de pompage ou de vidange). Sinon, ce coût s'élèverait à 5,7 millions d'euros. Vous avez une décomposition plus précise sur cette diapositive.

Merci de votre attention.

**Isabelle JARRY :** Merci beaucoup Amélie Astruc et Régis Thépot pour ces précisions et

cette présentation du projet. Toutes les questions doivent être posées à l'aide du micro afin qu'elles soient enregistrées, la parole est à la salle

**Jacques CAPET, Association Naturellement Nanterre :** Cette conférence répond à un désir que j'ai exprimé il y a six mois lors d'une enquête publique concernant les Grands Lacs de Seine. Depuis, vous avez interverti les termes. J'avais regretté que l'on ne fasse pas plus état de ce qui était projeté. On faisait allusion à des projets à La Bassée, mais sans en rien dire, et même sans délimiter sur la carte ce territoire.

Votre exposé m'a donné une partie des explications qui me manquaient à cette époque, et j'aurais d'autres questions à poser, que j'avais formulées dans ma contribution. Le commissaire enquêteur n'a pas jugé bon de me répondre. Même si ce n'est pas directement le sujet, il est important de le signaler.

Concernant le financement, Monsieur Thépot a évoqué le fait que depuis peu les trois départements de la petite couronne contribuent au financement de l'établissement public, alors que jusqu'à présent, seul Paris y contribuait.

**Dans la salle :** Les trois départements de la première couronne.

**Jacques CAPET :** Alors j'ai mal compris. Qu'en est-il des autres départements concernés, que ce soit en Ile-de-France, la grande couronne, notamment la Seine-et-Marne qui est traversée par la Seine et des autres régions : Bourgogne, Champagne-Ardenne, même un peu la Picardie pour ce qui concerne l'Oise ?

Concernant les consommations d'eau, une question me semble également importante sur l'utilisation de l'eau par les entreprises riveraines. Je regrettais qu'il n'y ait pas de détail de fait, notamment la part de la centrale nucléaire de Nogent parmi les usines qui faisaient des captages d'eau pour leurs besoins de process ou le refroidissement en l'occurrence.

A défaut d'avoir une réponse du Commissaire enquêteur, pouvez-vous m'apporter quelques éclaircissements sur ces points ?

**Isabelle JARRY :** Vous avez certainement vu à l'entrée de la salle le dossier complet du maître d'ouvrage, qui est à votre disposition et qui comporte beaucoup plus d'éléments que dans la courte présentation faite par Monsieur Thépot et Madame Astruc.

**Régis THÉPOT :** Je crois qu'il y a effectivement une petite confusion sur les deux sujets. Ce soir, vous êtes en réunion de débat public pour la présentation d'un projet « Crue Seine Bassée » qui est porté par l'Institution.

Tout à l'heure, j'ai fait une petite allusion au mode de financement de l'exploitation des ouvrages existants, qui a fait l'objet d'une enquête publique en juillet avec un Commissaire enquêteur, ce qui n'est pas le cas ce soir. Elle visait à appuyer la mise en place d'une redevance pour services rendus par les quatre lacs réservoirs que j'ai présentés précédemment, pour la partie soutien d'étiage apporté par ces ouvrages. On a considéré que la moitié des dépenses d'exploitation de ces quatre lacs étaient des dépenses pour le soutien des débits et l'autre moitié était destinée à la protection contre les inondations, l'écrêtement des crues.

Vous avez certainement écrit au Commissaire enquêteur, mais son rôle dans une enquête publique n'est pas de vous répondre. Il note toutes les observations. Il a fait un très beau rapport, qu'il a remis à Monsieur le Préfet de région qui nous l'a transmis. Nous avons

certainement votre question. Je vous propose de venir me voir après la réunion, car nous sommes en dehors de La Bassée et je m'engage à répondre à votre questionnement.

Un élément est important dans votre question : comment est financée l'Institution ? Ces quatre lacs réservoirs construits depuis 60 ans et 20 ans pour le dernier sont la propriété de l'Institution. S'il fallait les reconstruire à neuf, cela représenterait un patrimoine d'environ un milliard d'euros, pour vous donner des ordres de grandeur, c'est donc considérable.

Le financement de l'exploitation de ces ouvrages, sauf travaux exceptionnels d'entretien, et nous avons une évolution depuis 2011, est assuré pratiquement intégralement par les quatre départements membres. Pour vous donner un ordre de grandeur, aujourd'hui les quatre départements apportent dans le budget de l'Institution 12,5 millions d'euros par an. Par exemple, le département des Hauts-de-Seine apporte un peu plus de 2 millions d'euros par an dans les caisses de l'Institution permettant de financer ces quatre lacs réservoirs.

Pour le projet de La Bassée, on a parlé de 500 millions d'euros hors taxes. On n'est pas du tout dans ces échelles. Amélie a présenté un transparent sur la répartition de l'investissement et du fonctionnement. Les dépenses d'exploitation font l'objet de débat, et d'ailleurs le cahier d'acteurs d'Olivier Jacque pointe cette question. D'ailleurs, nous nous sommes engagés à examiner cette question.

Nous estimons que le coût de fonctionnement de La Bassée serait de l'ordre de 4,5 millions d'euros par an. C'est à comparer avec ces 12,5 millions d'euros. C'est un enjeu majeur en termes de futures dépenses de fonctionnement, si cet ouvrage se réalisait.

Pour prolonger votre question, comment financerait-on ce fonctionnement ? On apporte des pistes de réflexion dans le dossier du maître d'ouvrage. Nous avons un exemple intéressant d'un ouvrage comparable dans ses principes, mais pas dans son ampleur, à savoir les ouvrages de ralentissement dynamique portés par l'entente Oise-Aisne, qui a mis en place une redevance pour services rendus inondation. C'est un peu le symétrique de l'enquête publique qui a eu lieu cet été sur le volet soutien des débits, soutien des étiages.

Dans ce scénario, si le maître d'ouvrage décidait de continuer à mettre en œuvre le projet, ces dépenses seraient réparties en exploitation dans une dizaine d'années à partir de 2020. Il y aurait des critères de répartition de cette dépense d'exploitation, selon les mêmes principes que ceux déterminés cet été : des critères d'égalité de traitement entre les usagers. Il faut définir une assiette, des taux, des éléments techniques incontestables permettant de répartir la dépense.

Par rapport à ce type de projet, plusieurs critères peuvent être pris en considération : les surfaces inondées protégées, des linéaires, la richesse fiscale de la collectivité. Tout cela reste à définir, on est dans des dispositifs qui s'appliqueraient d'ici une dizaine d'années, mais qui devraient être précisés lors de l'enquête publique du projet de La Bassée d'ici deux ou trois ans, si le projet est décidé.

**Isabelle JARRY :** Etes-vous satisfait de la réponse ? Apporte-t-elle quelques éléments à vos questionnements ?

**Jacques CAPET :** J'avais souhaité que l'on me réponde pourquoi les autres départements traversés par la Seine et ses affluents ne sont pas contributeurs financièrement. Et pour la centrale nucléaire, quelle est la part dans les captages d'eau ?

**Régis THÉPOT :** Je n'ai pas répondu à ce volet, car c'est un prolongement de l'enquête

publique de cet été. En fait, on a 13 départements qui ne sont pas membres de l'Institution, situés à l'intérieur du périmètre. Ils sont potentiellement concernés pour partie d'entre eux par le soutien des débits apporté par les lacs réservoirs. Actuellement, statutairement, ces départements ne participent pas aux dépenses d'exploitation.

Un certain nombre de départements sont situés à l'aval des lacs réservoirs et se trouvent en dehors des quatre départements dans la partie centrale du dessin, ils ne participent pas aux contributions. Le Président Popelin dit souvent d'ailleurs que c'est une anomalie historique. Le chantier lancé cet été, consistant à mettre en place une redevance pour services rendus, vise à permettre qu'un certain nombre d'utilisateurs, donc de préleveurs, dont la centrale de Nogent que vous évoquez, participent au financement de l'exploitation des ouvrages ; ce qui n'est pas le cas actuellement.

Si l'on voulait que ce soit les collectivités territoriales qui participent directement au financement, on serait sur une révision statutaire. De 4 membres, on passerait à 6, 8 ou 10 membres, éventuellement plus, mais ce serait un autre chantier, qui est d'ailleurs envisagé dans le cadre de l'évolution en tant qu'établissement public territorial de bassin. A l'heure actuelle, ce chantier est un peu mis de côté, compte tenu de la discussion sur la mise en œuvre de la réforme territoriale. En fonction de ce qui se passera d'ici un an, ce chantier pourra être reconduit, et on pourra aussi avoir une répartition des dépenses de l'Institution entre d'autres collectivités que les quatre collectivités membres, à condition que celles-ci acceptent cette révision statutaire. Je le dis devant les deux Vice-présidents.

Tout cela doit faire l'objet d'une négociation guidée par l'intérêt général, mais en fonction des intérêts de chacune des collectivités, les collectivités membres ou les collectivités futures, des projets futurs et les ouvrages actuels qui, de toute façon, continueront à être exploités.

**Isabelle JARRY :** Une autre question ?

**Un participant :** Vous avez parlé du nettoyage des parcelles libérées par la crue, j'aimerais bien avoir quelques précisions par curiosité.

**Amélie ASTRUC :** Des choses seraient mises en place pour limiter l'arrivée notamment des flottants ou des grands embâcles qui pourraient venir dans ces espaces endigués. Cela serait fait notamment par la mise en place des stations de pompage. Ce serait un premier pas à franchir pour les troncs d'arbres et autres embâcles qui pourraient provenir de la Seine. Un dispositif de grilles serait aussi mis en place en amont des pompes pour pouvoir filtrer et avoir une eau aussi exempte que possible d'obstacles principaux qui pourraient venir perturber les usages locaux.

Au sein de ces espaces endigués, la topographie pourrait être retravaillée afin de pouvoir utiliser le réseau de noues locales. La Bassée est caractéristique de ce type de petits cours d'eau ; en fait, il s'agit de petits fossés assez larges et peu profonds, qui témoignent du passé de zones humides de La Bassée, qui se sont asséchés progressivement au fil du temps, car La Bassée n'est maintenant plus inondable gravitairement même pour des crues importantes. Ce réseau existe et il pourrait permettre une vidange optimale des espaces endigués une fois la crue passée pour pouvoir limiter les phénomènes de stagnation et améliorer cette vidange.

Le nettoyage des terrains serait un aspect important, notamment sur les sites qui concernent l'extraction de granulats. Plusieurs sociétés de carrières se partagent le territoire de La Bassée pour l'extraction de granulats. Des concertations ont été réalisées avec les carriers, toujours sur ces années 2000 à 2004, pour pouvoir prévoir l'adaptation des équipements existants face aux inondations, mais également prévoir des forfaits de nettoyage qui seraient réalisés

par les exploitants de carrière et pris en charge financièrement, par le biais d'indemnisations, provenant de l'EPTB Seine Grands Lacs.

On peut aussi prendre en considération les étangs. De nombreux étangs de gravière proviennent des extractions de granulats. Certains d'entre eux ont été réaménagés pour des besoins privés ou publics. Il y a également des étangs exploités à des fins économiques pour la production piscicole. Pour ces étangs plus particulièrement, l'EPTB Seine Grands Lacs devrait mettre en place un dispositif de nettoyage, d'enlèvement d'embâcles, de désenvasement pris en compte dans les coûts de fonctionnement de l'installation.

**Isabelle JARRY :** Cela répond à votre question !

**Un participant :** A un moment donné, des bruits avaient couru sur le fait de noyer la Picardie pour sauver Paris. Je connais la Picardie, j'y ai habité. A mon avis, cette idée n'est pas complètement fausse, car la résilience de la Picardie et ses champs de betteraves, par rapport à la résilience en région parisienne, en particulier le département de la Seine-Saint-Denis, qui serait le premier noyé, ensuite le métro, etc., cela coûtera beaucoup plus cher à tout le monde, y compris aux Picards, que de noyer leurs champs de betteraves.

**Amélie ASTRUC :** En fait, la Picardie ne se situe pas sur notre bassin et sur les cours d'eau régulés par nos ouvrages. On pourrait à la rigueur avoir un impact pour la protection contre les crues sur l'abaissement de la Seine, c'est-à-dire une influence aval sur le cours de l'eau de l'Oise mais qui resterait finalement assez limitée, et qui n'aurait pas d'impact sur les champs de betteraves.

**Isabelle JARRY :** Je crois que Stéphane Demerliac a une petite précision à apporter.

**Le participant précédent :** On accepte que Paris soit noyé !

**Isabelle JARRY :** Une réponse plus technique va être apportée.

**Stéphane DEMERLIAC, ETPB Seine Grands Lacs :** Votre question était, ne vaudrait-il pas mieux noyer la Picardie, comme cela avait été faussement cru à une certaine époque pour sauver Paris, plutôt que construire quelque chose de très coûteux ? Il est physiquement impossible de faire monter de l'eau par-dessus une colline. C'est bien ce qui se passe entre le bassin de la Seine qui se trouve dans un creux, la Picardie qui est dans un creux à côté. Si un canal rejoint le Bassin de la Seine et celui de la Picardie, en réalité, on ne peut pas faire fonctionner ce canal à l'envers.

Si un tel projet avait été envisagé, il faudrait créer une grosse canalisation avec de grosses pompes sur 200 à 300 km, je vous laisse faire le calcul.

**Élisabeth GERVAIS-SCHALLER, Neuilly-sur-Seine :** A titre de précision, en cas de crue centennale, quel serait l'impact ? Dans les Hauts-de-Seine, j'ai vu une diminution de 30% des volumes. Sur quelle période, l'impact dans les Hauts-de-Seine pourrait être maintenu et au-delà de quelle période malgré tout, l'ouvrage projeté ne serait-il plus efficace ?

**Amélie ASTRUC :** Le projet d'aménagement de La Bassée, s'il est réalisé, sera utilisé pour écrêter une pointe de crue. Son impact en termes de durée sera relativement faible, il interviendra sur la pointe de crue, mais fort sur la réduction de la ligne d'eau et donc sur le risque d'inondation dans les communes. On parle assez régulièrement, et je peux en reparler ce soir, de l'effet de seuil avec Paris, les communes avoisinantes de la petite couronne

notamment et plus généralement de la région Ile-de-France, ces communes sont protégées par des murettes situées le long de la Seine (murs de quai, parapets de protection). En fait, La Bassée pour des crues de type 1910 ou 1955 permettrait de passer sous certains de ces seuils.

En dessous du seuil de protection locale, il ne se passe rien en termes d'inondation et de dommages de surface. Par contre, en dépassant de quelques centimètres ce niveau, les surfaces situées le long des parapets des cours d'eau sont inondées. C'est vraiment l'effet de seuil de ce projet d'aménagement de La Bassée. On est vraiment plus en intensité qu'en durée.

Par contre, l'aménagement de La Bassée serait également prévu pour pouvoir gérer plusieurs pointes de crue. On viendrait prélever au moment du pic de crue de l'Yonne, une fois celui-ci passé, on relâcherait progressivement les eaux pour ne pas aggraver les inondations locales.

Puis, si un deuxième pic de crue se présentait, l'ouvrage serait à même d'être réutilisé pour venir écrêter cette deuxième pointe de crue. On est en termes d'intensité, et cela peut être sur une ou plusieurs pointes de crue.

Je ne sais pas si j'ai répondu tout à fait à votre question.

**Élisabeth GERVAIS SCHALLER :** Techniquement, je ne connais pas suffisamment le sujet, mais la durée de la pointe de crue est limitée dans le temps. J'ai vu dans vos ouvrages que les périodes de pointes de crue sont de l'ordre d'une dizaine de jours. Ces durées sont-elles plus longues sur cet ouvrage ? Les capacités de stockages seraient-elles suffisantes ?

**Amélie ASTRUC :** Ce graphique montre que l'on agit sur la pointe. Le pic rose correspond à ce que l'on écrête. On a testé cet aménagement de La Bassée sur toutes les crues historiques du XXème siècle, celle de 1910 mais également d'autres crues. Pour toutes ces crues, l'efficacité est significative sur plusieurs jours. Le pompage dure de deux à trois jours, puis les eaux vont être retenues encore quatre à cinq jours. Donc, l'efficacité sera finalement de l'ordre d'une semaine. Cela correspond généralement aux pointes de crue observées. On observe habituellement une descente.

Pour la crue de 1910, il y a eu plusieurs pointes de crues qui ont été espacées de plusieurs jours ou de plusieurs semaines, mais qui ont généralement duré chacune quelques jours. Raison pour laquelle La Bassée aurait eu un impact efficace sur ces pointes.

**Isabelle JARRY :** Cette réponse vous convient-elle ?

**François KOSCIUSKO-MORIZET, Vice-président du Conseil général, chargé des problèmes de l'eau :** Je vais compléter la réponse à la question qui vient d'être posée. Il est vrai que l'on pense que 20, 30 ou 40 cm, c'est peu, mais c'est décisif en cas de crues.

Je voudrais vous donner un autre exemple, on a évoqué cette murette faite par le département de la Seine après les deux crues de 1910 et de 1924, appartenant maintenant au Conseil général des Hauts-de-Seine et qu'il entretient. Cette murette correspondant à la crue de 1924, c'est-à-dire une crue exceptionnelle mais qui n'est quand même pas la crue centennale. Elle a donc un impact limité, si la même crue se reproduisait. Elle ne se trouve pas tout le long de la Seine mais que sur la première partie, puisque c'était le département de la Seine qui s'arrêtait à Villeneuve-la-Garenne.

Je sais qu'il y a ici des élus d'autres parties plus en aval dans les Hauts-de-Seine. Il ne faut pas raisonner à partir de la crue de 1924 et se sentir à l'abri, même pour des crues plus

faibles, Rueil, Nanterre seraient inondées. Il faut en être bien conscient.

La page 35 du dossier du maître d'ouvrage montre les phénomènes de superposition de crues. Il faut bien comprendre dans ce système, ce qui fait la grande crue, qu'elle soit centennale ou autre, le fait de voir arriver en même temps dans la région parisienne, à l'endroit le plus peuplé, où les rivières se rétrécissent notamment à Paris, les zones de crues. Si l'on peut arriver à les décaler ne serait-ce que de trois jours pour la première pointe, et ensuite pour la deuxième pointe, etc., cela change tout. Cela n'empêchera pas d'avoir une forte inondation, ni une partie de gens qui seront privés d'électricité. Ce n'est pas la zone purement inondée qu'il faut regarder, mais les centaines de milliers de personnes privés d'électricité, de télécommunications. Par exemple, le tramway T2 sera sous l'eau, un certain nombre de lignes SNCF seront arrêtées. On arrête beaucoup d'autres choses, et c'est pourquoi cela va beaucoup plus loin.

Le fait de limiter, même de quelques dizaines de centimètres la hauteur et le fait de faciliter d'une certaine façon le vidage ensuite, est essentiel.

**Isabelle JARRY :** Merci Monsieur.

**Alain HAGE, Levallois-Perret :** Je reviens sur l'aspect stockage, vous allez stocker l'eau et la restituer pour lisser le cours de la Seine. Avez-vous prévu éventuellement une soupape de sécurité en cas de débordement ? On part sur une hypothèse de crue de 1910. Si l'on prend l'extrême, avez-vous une possibilité de refouler cette eau ailleurs que dans la Seine ? Avez-vous prévu ce cas ?

Il n'y a pas que la centrale nucléaire de Nogent, on en a quelques-unes thermiques autour de Paris, comme Porcheville. Elles sont arrêtées, mais elles risquent de repartir. Allez-vous assurer la sécurité de ces sites ?

**Isabelle JARRY :** Première question sur les vidanges ?

**Amélie ASTRUC :** Le seul exutoire reste la Seine. Comme je l'ai expliqué précédemment, on a le passage d'une pointe de crue de l'Yonne, et comme le disait M. Kosciusko-Morizet, il faut décaler les zones de crues et ralentir la Seine pour laisser passer l'Yonne. Pendant le passage du pic de crue de l'Yonne, on va ralentir la Seine, en pompant pendant quelques jours, trois ou quatre, on va stocker quelques jours. Une fois que le pic de l'Yonne est passé, et seulement à ce moment-là, on va vidanger à un débit régulé.

Le débit maximal de vidange est de 64 m<sup>3</sup>/s, mais il y aurait une consigne de régulation locale, toujours à Montereau-Fault-Yonne, pour ne pas provoquer par cette vidange une inondation de la ville artificielle, et créer des dommages qui n'auraient pas lieu d'être. On regarde donc à Montereau-Fault-Yonne ce qui se passe et aussi plus localement au droit immédiat de la vidange ce qui risque de se passer pour ne pas dépasser un seuil correspondant au premier débordement, notamment au niveau du village de Marolles-sur-Seine qui est le plus sensible aux inondations. Voilà comment se produirait le fonctionnement de notre ouvrage et la vidange. On s'assurerait vraiment que le niveau de l'Yonne et de la Seine résultante à Montereau ait suffisamment baissé pour pouvoir vidanger sans problème, ce qui effectivement peut induire, pour certaines crues, des délais de vidange plus longs, car les débits de la Seine et de l'Yonne suivant les conditions météorologiques et hydrologiques, n'auraient pas beaucoup baissé au fil du temps. Au lieu de mettre 6 ou 7 jours pour vidanger, on mettrait davantage de temps, peut-être une vingtaine de jours ; ce qui pourrait avoir un impact sur un éventuel remplissage pour le passage d'une deuxième pointe de crue. On a quand même regardé pour ces crues à pointes multiples, notamment celle de

1910 et plus précisément la crue de janvier de 1982 qui était vraiment la crue pour laquelle, plusieurs pointes de crues successives se sont produites à intervalles de temps très restreints, le projet d'aménagement de La Bassée conserve quand même une efficacité suffisante, même avec des pointes de crues très restreintes et une possibilité un peu moindre de vidanger les eaux stockées.

Je ne sais pas si je réponds à votre question. En tout cas, le seul exutoire reste bien la Seine.

**Isabelle JARRY :** Vous précisez peut-être aussi la question de Madame, en fait cela peut durer 15, 20 jours. Il n'y a pas de temps limité du remplissage, on peut laisser les espaces remplis.

**Amélie ASTRUC :** Cela dépend des conditions hydrologiques de la crue, cela peut être un peu plus long que la période de deux semaines et demie à trois semaines, qui pourrait être généralement observée.

**Régis THÉPOT :** Concernant la protection des équipements EDF, il faudra reposer cette question aux représentants d'EDF, ils nous ont indiqué qu'ils seraient présents à la réunion du 2 février à Alfortville.

**Isabelle JARRY :** Alfortville étant inondée à 90% en cas de crue majeure.

**Régis THÉPOT :** Je voudrais insister sur les propos fondamentaux de M. Kosciusko-Morizet concernant la concomitance de crues. Tel qu'Amélie a présenté le projet, on veut éviter les phénomènes de concomitance de crues entre la Seine et l'Yonne. Le risque d'inondations sur la région Ile-de-France provient bien d'une concomitance de crues sur les différents affluents, avec une difficulté car ces crues mettent un certain temps pour se former par rapport à l'amont, selon que vous veniez du plateau de Langres ou du Morvan, les temps de concentration sont différents. C'est exactement ce que l'on vit en ce moment, car on a de l'eau en amont, si l'on observe des pluies ou non sur le plateau de Langres ou sur le Morvan dans les quelques jours à venir, on pourra avoir des phénomènes de télescopage de crues sur certaines parties du territoire.

Je voulais faire passer un double message. Il est vrai qu'il y a des difficultés techniques, et les réponses montrent qu'il n'est pas simple de gérer ces concomitances. Plus l'ouvrage est proche de la zone à protéger, mieux on se situera pour pouvoir le gérer de manière intelligente et efficace pour réduire le risque d'inondation le moment venu. C'est un élément important.

C'est le premier projet de protection en région Ile-de-France. Vous l'avez dit tout à l'heure en introduisant le débat, on se trouve à peu près à 120 km de Paris, alors que nos autres ouvrages sont soit en Bourgogne, soit en Champagne-Ardenne. Cet ouvrage est davantage à proximité et il est donc mieux placé justement pour répondre à ces phénomènes de concomitance de crues.

Deuxième élément de réponse par rapport à des questions qui nous sont posées, ou qui vont nous être posées, relatives au stockage des zones humides, nous avons également dit que la gestion des zones humides était aussi un enjeu majeur. En fait, une zone humide ne se gère pas avec le bon moment pour positionner le volume pour écrêter la pointe de crue. Ce sont des phénomènes naturels plus lents. Si l'on compare l'efficacité en termes de protection hydrologique entre un ouvrage géré et une infrastructure naturelle comme une zone humide, il n'y a pas photo.

L'intérêt de cet ouvrage de La Bassée, c'est aussi de pouvoir justement positionner au bon moment, en étant à proximité, un volume de 55 millions de mètres cube qui, certes, est faible par rapport à un volume total de crue. On veut écrêter la crue. En fait, on est dans le phénomène du déversement de votre baignoire dans votre salle de bains. Si vous êtes dans votre salle de bains et que l'eau déverse d'un centimètre, vous inondez votre pièce. Vous n'avez pas besoin d'avoir un déversement de 10 cm de haut. Chaque centimètre compte et il est important de pouvoir placer ce volume qui certes est relativement faible, au bon moment par rapport à ces risques de concomitance. Ce positionnement est intelligent sur le territoire par rapport aux projets conçus il y a 20, 30 ou 40 ans.

**Isabelle JARRY :** Ces réponses vous conviennent-elles ? (*Oui*), avec cette précision qu'EDF sera présent le 2 février où les questions d'approvisionnement et d'utilisation de l'eau pour les centrales seront sûrement abordées à Alfortville.

**Un participant :** J'aurais deux questions, l'Yonne étant un élément très important dans la dynamique de l'événement, a-t-il été étudié une possibilité de réguler cet affluent ?

Dans votre exposé initial, vous avez évoqué le changement climatique et c'est capital pour un investissement destiné à servir pendant des décennies, donc au moment où ce changement interviendra. Quels sont les scénarii des spécialistes ? Qu'est-ce qui peut changer dans le climat de l'Île-de-France, notamment dans les pluies et l'hydrologie qui en découle ?

En dehors de l'Yonne, avec son caractère torrentueux, les autres affluents deviendront-ils eux aussi un peu plus torrentueux qu'ils ne le sont ? Les crues seront-elles plus brutales ?

Est-ce que les périodes où les pluies abondantes seront-elles les mêmes ou y en aura-t-il d'autres ? Que nous prédisent les spécialistes du climat ?

**Isabelle JARRY :** Donc, deux questions, une sur l'Yonne et l'autre sur le changement climatique.

**Amélie ASTRUC :** Je vais répondre à la première question. Dans la présentation, nous sommes passés rapidement sur l'étude des alternatives au projet d'aménagement de La Bassée. Les deux alternatives étudiées à ce projet ont porté sur la réalisation de trois barrages, qui seraient venus compléter le dispositif existant sur l'Yonne : le lac réservoir de Pannecièrre. Il existe aussi des ouvrages situés sur la Cure, affluent de l'Yonne, actuellement gérés par EDF et qui ont aussi vocation à écrêter les crues de l'Yonne.

Le projet aurait consisté à compléter ce dispositif avec trois barrages de grande hauteur allant de 13 à 46 m, deux d'entre eux auraient été des barrages dits secs, c'est-à-dire que l'immense majorité du temps, vous auriez eu ces voutes en béton (l'image du lac réservoir existant de Pannecièrre) et pas de retenue d'eau constituée derrière ; et en période de crue, un remplissage très rapide et très brutal de ces espaces, avec un réel effet de choc. Une mise en eau très rapide de ces espaces signifierait finalement déjà une forte mortalité de la faune existante. Les ouvrages, de par leur grande hauteur, auraient aussi généré des contraintes d'insertion assez difficiles.

On parle maintenant de continuité piscicole, de continuité écologique avec une libre circulation des sédiments, des écoulements. Ces barrages seraient vraiment venus barrer les fonds de vallées. Cette solution n'a pas été retenue. De plus, ils auraient été plus onéreux que le projet d'aménagement de La Bassée, mais ils auraient eu cependant une bonne efficacité hydraulique.

La deuxième alternative étudiée portait sur la mise en place de 60 à 80 sites de ralentissement dynamique. Donc, ces zones de ralentissement dynamique auraient consisté à utiliser le bassin de l'Yonne, ses affluents et surtout le terrain naturel, la topographie naturelle, les remblais existants pour pouvoir solliciter de manière ponctuelle en venant créer des petites digues et en rétrécissant ponctuellement les cours d'eau par des ouvrages vannés, à venir solliciter les lits majeurs des rivières en période de crue. Mais, cela aurait nécessité la mise en place d'ouvrages électromécaniques de type vannages, qui auraient nécessité une gestion centralisée. Imaginez gérer 60 à 80 sites simultanément, cela aurait été très difficile à mettre en œuvre. L'efficacité hydraulique n'aurait pas été bonne pour des crues de périodes de retour supérieures à la trentennale, au contraire pour des crues de type 1910, on aurait même observé une petite aggravation concernant les risques d'inondation en Ile-de-France.

Pour cette raison, il a été décidé, comme solution prioritaire, de mettre en œuvre le projet d'aménagement de La Bassée, puisque le territoire de La Bassée entre Montereau-Fault-Yonne et Bray-sur-Seine était inondable naturellement dans les années 60. Le canal à grand gabarit n'existait pas sur cette portion de la Seine. Les lacs réservoirs Seine et Aube n'étaient pas construits. Donc, cette plaine de La Bassée était inondable naturellement, même pour des crues fréquentes. On va voulu restaurer ce potentiel.

**Isabelle JARRY :** Monsieur Thépot va se charger du deuxième volet de votre question.

**Régis THÉPOT :** Concernant votre question sur l'impact du changement climatique par rapport au projet, ces quelques transparents sont en anglais. C'est un document qui a été produit très récemment fin novembre de Durban. Vous avez sans doute entendu parler d'une conférence mondiale du GIEC (Groupe intergouvernemental sur l'étude du changement climatique), qui a produit notamment à cette occasion un rapport spécial sur la gestion des risques des événements extrêmes dans le contexte de l'adaptation au changement climatique.

Ce transparent montre un élément essentiel pointé par tous ces spécialistes du monde entier, et on le voit d'ailleurs dans les statistiques des grands assureurs mondiaux, notamment le groupe d'assurances Munich Re : il y a une augmentation régulière des dommages et catastrophes naturelles. En fait, le principal critère n'est pas l'évolution supposée du climat, mais l'exposition et l'aggravation continues des populations dans des zones à risque. C'est exactement le phénomène qu'on rencontre actuellement en région Ile-de-France. Je vous recommande notamment la lecture des notes dites rapides de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France, et je crois que c'est en lien avec le site du débat public. Elles vous démontrent que d'année en année, les biens exposés en zones inondables en région Ile-de-France s'accroissent. C'est un point extrêmement important.

Dans ce rapport qui ne sera d'ailleurs publié dans son intégralité qu'en février, et sans doute traduit en français à partir du printemps ou de l'été prochain, les scientifiques parlent de probabilités d'évolution de la pluviométrie, d'évolution des sécheresses. Par rapport au sujet, j'ai volontairement extrait de ces éléments disponibles sur Internet un graphe montrant un exemple à l'échelle de l'Europe. Pour répondre à votre question, Monsieur, sur la région Ile-de-France, nous n'en sommes pas là, mais sur des modèles de changement climatique à l'échelle planétaire. Pour zoomer sur la région Ile-de-France, vous imaginez la difficulté scientifique. Ce petit dessin laisse entendre qu'en Europe de l'Ouest, on risque d'avoir une probabilité un peu plus forte de pluies, en l'occurrence vingtennales, donc on risque éventuellement d'avoir une aggravation de ce type de phénomènes.

Des chercheurs français, d'ailleurs cités dans le cahier d'acteurs d'Olivier Jacques et repris par le Comité de bassin Seine Normandie, ont travaillé sur la génération précédente de modèle

du GIEC. Ils estiment que l'on risque d'avoir dans les 20, 30 ou 50 ans à venir une réduction des débits moyens de la Seine. Faut-il pour autant mettre de côté un outil qui s'inscrit dans une politique générale de prévention alors qu'on sait que l'exposition aux risques s'accroît d'année en année? C'est l'objet du débat. En tout cas, le maître d'ouvrage ou ses représentants sont absolument convaincus qu'il ne faut pas opposer l'un à l'autre. Le risque est aujourd'hui avéré par rapport à un événement qui a une probabilité forte en l'occurrence. Je vous l'ai montré avec ce numéro de « Paris Match ». Si l'on avait une crue type 1955 demain, on aurait des dommages extrêmement importants dans la région Ile-de-France. Il n'est pas nécessaire d'avoir une crue type 1910. On aurait des coûts fondamentalement élevés avec cette loi pointée par les spécialistes mondiaux à Durban et aussi pointée par de très nombreux rapports, notamment des publications de la Fédération française des sociétés d'assurances ou la mission de risques naturels. Le risque s'aggrave à cause de l'exposition qui s'accroît régulièrement dans les zones à risques, et non pas parce qu'on a éventuellement un effet du changement climatique qui sera de toute façon discuté et contesté par les scientifiques dont c'est le propre de l'approche scientifique : ils doutent, ils se reposent constamment des questions sur la justesse de leurs modèles, s'il n'y a pas d'autres phénomènes.

**Amélie ASTRUC :** Je souhaiterais juste compléter l'intervention de M. Thépot sur le changement climatique. Nous nous sommes basés sur des programmes de recherche internationaux et sur des programmes français, notamment le programme RExHySS, qui a étudié entre 2007 et 2009 l'impact du changement climatique plus précisément sur les bassins de la Seine et de la Somme. On a ces données et les conclusions de ces études ne sont pas forcément équivalentes par exemple aux enseignements de Durban plus récents. Ce programme RExHySS a conclu aux risques effectifs d'abaissement des débits moyens de la Seine de l'ordre de 25 à 50% à un horizon 2050 à 2100, et il n'y a pas d'évolutions marquées des conditions d'inondations. En l'état actuel et en l'état futur, la problématique inondation subsiste, donc notre projet reste pertinent.

Concernant le soutien d'étiage, la problématique sécheresse, ce sont des questions qui nous sont régulièrement posées. Notre réponse étant que nos ouvrages sont dimensionnés assez confortablement vis-à-vis du soutien d'étiage et de la problématique sécheresse. 2011 en a été un exemple assez marquant. On n'est pas dans le changement climatique mais dans l'état actuel des choses, 2011 a été l'une des quatre années les plus sèches du siècle, jusqu'à mi-décembre 2011 car on est passé brutalement d'une sécheresse très prononcée à des débits très importants. La situation s'est renversée assez vite.

Pendant cette année 2011, nos ouvrages n'ont pu être remplis qu'à 76% de leurs capacités, car les débits naturels ne permettaient pas de les remplir davantage. Avec ce stock réduit, nous avons pu soutenir les étiages à partir de fin mai-début juin, alors que d'habitude, nous les soutenons à partir du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'au 7 décembre, sans jamais passer sous les seuils d'alerte de l'arrêté cadre sécheresse, c'est-à-dire en ayant une situation tout à fait acceptable sur le bassin de la Seine et sur les axes régulés. Vis-à-vis du soutien d'étiage, il s'agit plus d'une gestion optimisée de nos ouvrages avec leurs capacités et leurs volumes de stockage confortables que de construire un nouvel ouvrage qui viserait à améliorer le soutien d'étiage.

**Le participant précédent :** Dans la dernière réponse apportée, vous avez dit que La Bassée était inondée naturellement en 1910. Or, dans les graphiques présentés, l'ouvrage de La Bassée réduira de 20 cm, alors qu'en 1910 il s'agissait d'un remplissage naturel. Comment justifiez-vous la réduction de 20 cm, alors que l'expansion sur La Bassée était naturelle en 1910 ?

**Amélie ASTRUC :** Cette animation vous expliquera pourquoi La Bassée n'est plus inondable actuellement.

**Le participant précédent :** En 1910, elle était naturellement inondable.

**Amélie ASTRUC :** C'était le préalable à la suite de l'explication. Effectivement, pendant la crue de 1910, le territoire de La Bassée entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne a été sollicité comme plaine d'expansion des crues et d'inondations. Elle a pleinement joué son rôle de stockage des crues. Elle a permis de stocker 37 millions de mètres cubes d'eau. Si ce territoire de La Bassée n'avait pas pu jouer ce rôle, la crue de 1910, telle qu'elle fut connue à cette époque, aurait eu des conséquences plus importantes que celles qui ont été réellement observées.

Notre projet d'aménagement de La Bassée permettrait, en plus de restaurer cette capacité de 37 millions de mètres cubes, de gagner 50% de stockage supplémentaires, car on aurait une capacité de 55 millions de mètres cubes en venant édifier des digues, créer en fait des compartiments de stockage avec une hauteur d'eau moyenne de 2,5 m qui constitueraient ce volume. Par rapport à un état naturel, on gagnerait 50% de volume de stockage en plus, avec l'efficacité engendrée.

**Isabelle JARRY :** Cela vous convient-il ? (*Oui*).

**Un participant :** En ce qui concerne les 20 à 50 cm d'impact sur une crue, faut-il comprendre que les 50 cm se trouvent à l'Est de Paris et les 20 cm à l'Ouest ? Est-ce trop simplifier de résumer ainsi ?

**Amélie ASTRUC :** Logiquement, l'impact le plus significatif se trouve à Montereau-Fault-Yonne. Ce graphique vous montre les quatre villes principales : Montereau-Fault-Yonne, Alfortville, Villeneuve-Saint-Georges et Paris. Le projet étant situé à l'amont immédiat de Montereau-Fault-Yonne, c'est évidemment là que les abaissements du niveau seraient significativement réduits par le projet d'aménagement de La Bassée. C'est plus difficile pour les autres villes, celles situées plus à l'aval, car les confluences jouent avec la propagation d'onde de crue des affluents.

Entre Montereau et Alfortville, le Loing et d'autres affluents se jettent dans la rivière. Suivant la dynamique de la crue de ces autres affluents, l'efficacité du projet d'aménagement de La Bassée sur ces villes ne sera pas systématiquement la même, cela dépendra aussi de la dynamique de la crue sur les affluents situés en aval de la Seine.

Montereau-Fault-Yonne demeure la ville où l'impact est le plus fort. Après, les gains sont variables en fonction du type de crues, des conditions hydrologiques de formation, pointe simple, pointe double, arrivée des affluents plus ou moins tardive. Cela joue énormément, mais il a quand même été constaté que pour les crues majeures, les grandes crues, qui génèrent des dommages importants, l'aménagement de La Bassée est efficace dans tous les cas, avec une réduction minimale de 20 cm de la ligne d'eau.

**Isabelle JARRY :** Avez-vous d'autres questions ? N'ayez pas peur de poser des questions, quelle qu'en soit la nature. Le débat public sert aussi à s'exprimer librement, s'informer sur des sujets qu'on connaît mal. Puisque nous avons deux spécialistes patients, compréhensifs et bienveillants à notre disposition, c'est donc le moment de les questionner. Puisqu'il n'y a pas de question, c'est à regret que je clôture cette séance.

N'hésitez pas à visiter le site du débat, qui comprend énormément de documents annexes

déposés par le maître d'ouvrage. Certaines questions posées en réunion ont été complétées par l'ajout de documents ou réponses techniques. Vous pouvez poser des questions via le site, le maître d'ouvrage y répondra. La Commission est garante des réponses apportées par le maître d'ouvrage, ce qui garantit une transparence et une honnêteté des échanges. N'hésitez pas à utiliser ce dispositif.

**Un participant :** Trois cahiers d'acteurs figurent dans le dossier qui nous a été remis, deux sur deux pages recto-verso, et un de quatre pages. Habituellement, les cahiers d'acteurs respectent tous le même format.

**Isabelle JARRY :** Si le contenu n'excède pas deux pages, il ne sera imprimé que sur deux pages.

Je précise également que l'on peut encore aujourd'hui accueillir des cahiers d'acteurs, de deux ou quatre pages. Envoyez-les nous, c'est financé par la Commission et c'est une façon pour vous d'exprimer votre point de vue et de le rendre évidemment public. Ces documents sont non seulement déposés à l'entrée de chaque réunion, mais également mis en ligne. Jusqu'au dernier jour du débat, si possible un peu avant le 17 février, vous pouvez proposer un cahier d'acteurs. C'est une bonne façon de faire valoir un point de vue, un avis et même des questions, car dans certains cahiers d'acteurs, des questions sont laissées ouvertes à la fois envers le maître d'ouvrage et tous ceux qui s'intéressent au projet.

Donc, je déclare terminée cette réunion de Nanterre, et je vous remercie beaucoup d'y avoir participé.

*(Fin à 21 h 50).*